



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0k 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

PROVINCE DE QUÉBEC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 502-79 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RV-10 AUX DÉPENS DE LA ZONE AGL-3

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 502.

Avis public est donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le conseil a adopté le premier projet de règlement de modification numéro 502-79 et intitulé RÈGLEMENT NO 502-79 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RV-10 AUX DÉPENS DE LA ZONE AGL-3.
- 2) Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 1^{er} juin 2022, à 18 h 30 au centre culturel situé au 86, rue Archambault, à Saint-Jean-de-Matha. L'objet de cette assemblée vise à expliquer le projet de règlement qui a pour effet d'agrandir la zone RV-10 aux dépens de la zone AGL-3. Au cours de cette assemblée, la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement (ou un représentant assigné) expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
- 3) Le projet de règlement peut être consulté aux bureaux de la Municipalité situés au 65, rue Lessard durant les heures suivantes :
 - du lundi au jeudi, entre 9 h et 12 h et entre 13 h et 16 h;
 - le vendredi entre 8 h 30 et 12 h.
- 4) Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 5) Les zones touchées par ce règlement sont les suivantes :
 - RV-10;
 - AGL-3.

Le secteur est situé au nord du lac Vert, à proximité des rues Vézina, Albert-Lippé et Vallée-des-Rois.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 6^e jour du mois de mai 2022.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier